Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260630-DB_2026_060-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 29 juin 2026	N° DE L'ACTE : DB-2026-060
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET FORMATION	
Infrastructure économique		
Objet : Commune de Pleslin-Trigavou - Zone d'Activités de Beauséjour - Vente à la SCI MAJAH (Heuzé Menuiserie) - Parcelle cadastrée section AS n°240		

Le lundi 29 juin 2026, à 18H, le Bureau Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : mardi 23 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 17 – Procurations : 1 – Voix délibératives : 18

Membres du Bureau présents : Arnaud LECUYER, Marina LE MOAL, Didier LECHIEN, Thierry ORVEILLON, Jérémy DAUPHIN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Mickaël CHEVALIER, Suzanne LEBRETON, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Aurélie NICOLAS, Bernard PLESIER, Yann GODET, Ronan TRELLU, Fabrice RIVALLAN, Denis GOUPIL

Membres du Bureau excusés, ayant donné procuration : Christelle GUINIO pouvoir à Mickaël CHEVALIER

Secrétaire de Séance : Marina LE MOAL

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260630-DB_2026_060-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 29 juin 2026 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET FORMATION	N° DE L'ACTE : DB-2026-060
Infrastructure économique		
Objet : Commune de Pleslin-Trigavou - Zone d'Activités de Beauséjour - Vente à la SCI MAJAH (Heuzé Menuiserie) - Parcelle cadastrée section AS n°240		

Rapporteur : Monsieur Thierry ORVEILLON

La société Heuzé Menuiseries représentée par Monsieur Jean-Jacques Heuzé a été créée en septembre 2022. Cette entreprise est spécialisée dans les travaux de menuiseries, agencements divers, pose de cuisines, salle de bains... L'entreprise est localisée au domicile de Monsieur Heuzé à Languenan.

Dans le cadre du développement de son activité et de l'accueil d'un apprenti, Monsieur Heuzé a souhaité s'installer en zone d'activités pour disposer de locaux adaptés à son développement et à sa zone d'intervention pour ses chantiers.

Dans le cadre d'une opération de densification menée par les services de Dinan Agglomération par l'acquisition d'un fond de jardin privé, il a été proposé à Monsieur Heuzé de s'installer sur la ZA de Beauséjour sur la commune de Pleslin-Trigavou sur un foncier de 800 m². Le projet consiste en la création d'un bâtiment de 189 m² intégrant un atelier, une partie bureau et des locaux sociaux.

Le permis de construire relatif au projet a été déposé le 10 mars 2026.

Le prix de commercialisation est de 25 € HT du m² augmenté d'une TVA à 20 %, conformément à la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 novembre 2024 portant sur la grille tarifaire des ZA.

Cette vente sera conditionnée aux conditions suspensives suivantes :

- La réalisation du projet par l'acheteur sous trois ans après la signature de l'acte, à défaut de quoi Dinan Agglomération se réserve la faculté de reprendre le bien dans un délai qui ne peut excéder cinq ans, moyennant la restitution du prix d'achat et de certains frais.

Ainsi,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1311-9 et suivants relatifs à la demande d'avis de l'autorité compétente de l'Etat devant précéder les projets d'opérations immobilières, ou encore l'article L.5211-37 selon lequel les cessions donnent lieu à une délibération motivée de l'organe délibérant,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L3211-14,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260630-DB_2026_060-DE

Vu la délibération n°CA-2026-052 du 9 avril 2026 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire,

Vu la délibération n°CA-2024-146 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 25 novembre 2024 approuvant la grille tarifaire des zones d'activités,

Vu l'avis favorable de mise sous option, le 24 février 2025,

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat du 09 avril 2026,

Vu l'acquisition de la parcelle cadastrée section AS n°240, d'une surface de 800 m², en date du 3 juin 2026,

Considérant les éléments ci-dessus exposés,

Le Bureau Communautaire, prend acte de :

- La vente, ainsi que tout document de vente s'y rapportant, à la SCI MAJAH, ou à toutes autres personnes morales qui s'y substitueraient, de la parcelle cadastrée section AS n°240, d'une surface de 800 m², sur la ZA de Beauséjour, commune de Pleslin-Trigavou, au prix de 25€ HT le m² augmenté de la TVA à 20 %,

Il est précisé que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

La recette de la vente sera inscrite au Budget Annexe des Zones d'Activités.

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

A DINAN, le 30 juin 2026

La secrétaire de séance,
Marina LE MOAL,

Le Président,
Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.